

ANNEXE 3

Formules d'aide à la détermination de la puissance technique :

La puissance technique (PT), qui est précisée dans la Police d'Abonnement, est le résultat du calcul de la somme des puissances théoriques sur deux usages :

- pour le chauffage (PTc),
- pour l'ECS (PTe), le cas échéant.

$$PT = PTc + PTe$$

La puissance théorique pour le chauffage est définie comme suit :

$$PTc = \frac{Qc}{DJU} \times \frac{(18 - Tbase)}{24}$$

formule dans laquelle :

- PTc : puissance théorique pour la production de chauffage (kW)
- Qc : consommation de chauffage (kWh utile) sur une période de référence représentative des besoins
- DJU : degré jour unifié en base 18°C sur la période de référence choisie pour la détermination de Qc
- Tbase : température extérieure de base pour Annemasse (-13°C)

La puissance théorique pour l'ECS est définie comme suit :

$$PTe = \frac{Qecs}{5 \times 365}$$

formule dans laquelle :

- PTe : puissance théorique pour la production d'eau chaude sanitaire (kW)
- Qecs : consommation d'eau chaude sanitaire annuelle (kWh utile)